



**Avenant n°3**  
**au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**  
**2022-2025 conclu en date du 21 décembre 2022**

Entre, d'une part :

Le Département de La CREUSE, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Valérie SIMONET, dûment habilitée à signer le présent avenant par décision de l'Assemblée départementale en date du 29 mai 2026, ci-après dénommé "le Département"

et, d'autre part :

Madame Michèle SUCHAUD, Présidente de l'association d'aide à domicile LABEL VIE, dénommée « l'organisme gestionnaire »

**Préambule**

Dans un contexte de hausse exceptionnelle et durable des prix des carburants, constatée depuis mars 2026, impactant directement les coûts de déplacement des professionnels intervenant au domicile, les parties conviennent de mettre en place un dispositif exceptionnel visant à :

- préserver l'attractivité des métiers du domicile,
- éviter les renoncements aux interventions,
- garantir la continuité et la qualité du service rendu aux usagers.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du CPOM complément qualité, en lien avec les enjeux de qualité de vie au travail, de continuité des accompagnements et plus particulièrement de l'orientation stratégique n°3 – Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire : « Revaloriser l'indemnité kilométrique et élargir son périmètre d'application ».

**Article 1 – Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'instaurer une revalorisation temporaire de l'indemnité kilométrique versée aux professionnels du SAD utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions.

**Article 2 – Modalités de revalorisation**

**2.1 Montant de la revalorisation**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, le soutien à la revalorisation de l'indemnité kilométrique est majorée de 0.05 centimes par kilomètre indemnisé pour une durée de trois mois. Cette mesure pourra faire l'objet d'un renouvellement en fonction de l'évolution de la situation et des moyens financiers disponibles.

**2.2 Bénéficiaires**

Sont concernés :

- les salariés du SAD-aide engagés dans le cadre d'usages professionnels avec leur véhicule personnel dans le cadre d'interventions à domicile planifiées.

### **Article 3 – Financement**

La mesure est financée dans le cadre de crédits complémentaires attribués au SAD-aide. Sur la base des données communiquées par le gestionnaire le besoin mensuel est de 1 165.25 € soit 3 495.75 € de juin à août 2026.

### **Article 4 – Conditions de mise en œuvre**

Le gestionnaire s'engage à :

- appliquer effectivement la revalorisation mensuelle aux salariés concernés,
- informer les équipes des modalités de prise en charge,
- maintenir un suivi précis des kilomètres indemnisés,
- produire, à la demande du financeur, un état de consommation de l'enveloppe.

### **Article 5 – Évaluation du dispositif**

Une évaluation sera réalisée à l'issue de la période, portant notamment sur :

- l'impact sur le taux de réalisation des interventions,
- l'évolution des difficultés de recrutement et de fidélisation,
- l'impact sur la qualité de service.

L'ANNEXE IV (Tableau synthétique de suivi financier des objectifs en lien avec la dotation complémentaire) ci-jointe sera ainsi amendée pour permettre l'octroi des crédits nécessaires au déploiement de cette mesure.

Les autres dispositions du CPOM demeurent inchangées.

Fait à Guéret, le ... / ... / ...

Pour le Département  
La Présidente du Conseil Départemental

Pour l'organisme gestionnaire  
La Présidente

## Tableau synthétique de suivi des objectifs en lien avec la dotation complémentaire - LABEL VIE

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Montants prévisionnels

Publié le

S'LO

ID : 023-222309627-20260529-CD2026\_0051-DE

Objectifs stratégiques (mentionnés à l'article L.314-2-2 du CASF)	Objectifs opérationnels - actions	2022				
1 - Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités	Soutenir la montée en compétence des IAD sur l'accompagnement des publics en situation de handicap	0	6 975	5 445	6 975	6 975
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur l'accompagnement en fin de vie	0	4 770	5 445	4 770	4 770
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur la connaissance de la personne âgée et la maladie	0	4 770	5 445	4 770	4 770
	Nommer et former un référent handicap à destination des personnes aidées	750	750	0	0	0
	Mettre en place un tutorat pour les prises en charge complexes	803	2 408	12 042	2 408	2 408
	Moderniser le système d'information	17 201	0	0	0	0
	Développer les réunions d'équipe autour des "cas complexes"	0	2 543	5 651	2 543	2 543
Nommer et former des référents manutention	0	0	3 848			
	<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>18 754</b>	<b>22 216</b>	<b>37 876</b>	<b>21 466</b>	<b>21 466</b>
2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	Améliorer la solvabilisation des interventions isolées	0	3 600	5 400	3 600	3 600
	Favoriser la continuité de service par des astreintes (dimanches et jours fériés)	0	12 240	18 240	12 240	12 240
	Favoriser la continuité de service par des astreintes administratives (semaine)	0	0	0	4 056	0
	<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>0</b>	<b>15 840</b>	<b>23 640</b>	<b>19 896</b>	<b>15 840</b>
3 - Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	Mettre à la disposition des IAD des véhicules de fonction et de service en location	0	7 200	10 800	20 145	7 200
	Sécuriser les déplacements des salariés par l'acquisition de pneus adaptés aux conditions climatiques	0	14 000	14 000	14 000	14 000
	Expérimenter des solutions de mobilité douce	0	3 100	6 366	600	3 100
	Mieux prendre en compte les frais de déplacement dans un département rural à l'habitat isolé	4 250	12 750	13 500	12 750	16 246
	Expérimenter l'utilisation de véhicules sans permis	13 000	0	0	0	0
	Accompagner des salariés à l'obtention du BSR	0	0	1 200	1 574	0
	<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>17 250</b>	<b>37 050</b>	<b>45 866</b>	<b>49 069</b>	<b>40 546</b>
4 - Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées	Proposer un espace d'expression, de discussion et d'échange à destination des usagers et de leurs aidants	0	1 440	0	1 440	1 440
	Déployer une ludothèque à disposition des usagers et de leurs aidants	0	0	1 200	0	0
	<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>0</b>	<b>1 440</b>	<b>1 200</b>	<b>1 440</b>	<b>1 440</b>
5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants	Prolonger et amplifier la démarche de prévention des risques professionnels : validation de procédures par un Préventeur des Risques Professionnels mutualisé	0	1 177	0	1 177	1 177
	Conforter les pratiques de prévention : mutualisation d'un poste d'ergothérapeute	0	7 500	428	7 500	7 500
	Participer à l'étude départementale de besoins auprès des aides à domicile	647	1 509	0	0	0
	Développer l'usage de la sophrologie pour prévenir les risques psycho-sociaux	0	6 102	5 841	6 672	12 882
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur la connaissance des pathologies cancéreuses	0	3 050	3 630	3 050	3 050
	Favoriser les réunions d'échanges de proximité avec les salariés	0	18 947	12 632	18 947	18 947
	Poursuivre la mise en place de groupes de paroles / groupe d'analyse de la pratique	0	0	4 600	8 980	8 980
	Bâtir un parcours d'accueil et d'intégration des nouvelles recrues	0	602	602	602	602
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur la nutrition	0	6 975	7 131	6 975	6 975
	Promouvoir la Bienveillance	17 314	41 323	1 830	0	0
	Désigner un référent Bienveillance, qualité et prévention	0	5 500	0	0	0
	Poursuivre le tutorat des nouveaux entrants et lors d'intervention auprès de cas complexes	0	10 035	10 035	10 035	10 035
	Favoriser l'accès aux soins des IAD	0	11 700	7 800	11 700	11 700
Développer une culture du "prendre soin de soi" auprès des IAD	0	3 000	3 000	6 672	0	
	<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>17 961</b>	<b>117 420</b>	<b>57 528</b>	<b>82 310</b>	<b>81 848</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 965</b>	<b>193 966</b>	<b>166 110</b>	<b>174 181</b>	<b>161 140</b>
<b>Soit un montant cumulé sur la durée du CPOM de :</b>					<b>749 361</b>	